

DELIBERATION CFVU099-2018

**Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;
Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;
Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers ;**

Vu les convocations envoyées aux membres du Commission de la Formation et de la Vie Universitaire le 20 juin 2018.

Objet de la délibération : Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) : cadrage

La commission de la formation et de la vie universitaire réunie le 03 juillet 2018 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

Le cadrage des Enseignements d'Ouverture Optionnels (E2O) est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 28 voix pour.

A Angers, le 05 juillet 2018

La Vice-présidente FVU

Sabine MALLET



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché et mis en ligne le : **13 juillet 2018**



Note de Cadrage des enseignements d'ouverture optionnels

- Qu'est-ce qu'un E2O ?

Un E2O est un Enseignement Optionnel non disciplinaire, destiné à apporter des enseignements d'ouverture aux étudiants.

Les E2O regroupent

- les activités **sportives** proposées par le SUAPS
- les **langues** proposées dans le cadre d'Anjou Inter Langues
- les **pratiques culturelles** proposées par l'Université d'Angers
- les **engagements** étudiants accompagnés par l'Université d'Angers

La liste des E2O devra être validée en CFVU chaque année pour la rentrée suivante.

- Quelles sont les modalités de validation d'un E2O au sein de la licence ?

L'étudiant peut valider jusqu'à 2 E2O sur son cycle licence :

- Un E2O soit en 1^{ère} année ou en 2^e année
- Un E2O en fin de 3^{ème} année

La validation d'un E2O entraîne l'attribution de 0,5 points de bonus sur la moyenne de l'année d'inscription à l'EO.

La validation d'un E2O entraîne l'attribution de 2 crédits supplémentaires au-delà des 60 crédits de l'année. Ils sont affichés dans l'annexe descriptive au diplôme. Ces crédits supplémentaires ne permettent pas de compensation.

L'E2O validé est capitalisé sur la licence.

- Quelles sont les modalités d'évaluation d'un EO ?

L'E2O ne donne pas lieu à une note mais uniquement à un résultat (validé, non validé).

Chaque responsable d'E2O détermine les modalités de validation :

- § soit sous la forme d'un contrôle continu intégré dans le planning de l'E2O,
- § soit sous la forme d'une soutenance de projet
- § soit sous le principe d'assiduité
- § ...

L'E2O ne donne pas lieu à une deuxième session.

Un E2O non validé peut être repris l'année suivante.

- **Quelle est l'organisation en termes de planning et de calendrier ?**

L'E2O est organisé sur un semestre ou sur une année.

Les E2O relatifs à une pratique culturelle et à un engagement seront en principe organisés le jeudi* à partir de 17h (*le mardi sur le campus de Cholet).

L'étudiant doit se conformer au calendrier de l'E2O pour pouvoir prétendre à sa validation et s'assurer que son emploi du temps lui permet de suivre l'E2O choisi.

- **Procédure d'inscription à l'E2O ?**

L'inscription pédagogique à l'E2O sera effectuée par le web via son ENT.

L'E2O pourra être annulé si le nombre d'inscriptions n'est pas suffisant.

- **Régime transitoire UEL/E2O pour 2018/2019**

Pour l'année 2018/2019, seuls les étudiants en L1 et L2 pourront s'inscrire à un E2O.

En cas de redoublement en 2018/2019, l'étudiant qui a obtenu une ou deux UEL en 2017/2018, se verra attribué 2 ECTS supplémentaires sur son annexe descriptive au diplôme et 0.5 points bonus sur la moyenne de son année.

- **Procédure d'évaluation de l'E2O**

Les E2O devraient donner lieu à une évaluation par les étudiants de l'enseignement et plus généralement de son organisation. Cette évaluation est réalisée sous la responsabilité du responsable pédagogique. Les conclusions et les propositions d'améliorations qui en découlent seront appréciées par la CFVU chaque année.